

## Les Prédateurs contre Nuit debout

*par Alan Tréard*

*Voici un texte écrit le trente avril deux mille seize dont l'unique intérêt est d'apporter aux initiateurs du mouvement « Nuit debout » un nombre d'informations vitales qui pourraient les prévenir sur les dangers inévitables auxquels doivent se confronter les participants. De cette démarche peut émaner une discussion à laquelle je prendrai plaisir à vous répondre à l'adresse e-mail suivante : [com1son@hotmail.fr](mailto:com1son@hotmail.fr)*

*Ensuite je tiens à préciser ici que cette lettre aux manifestants a été écrite suite à une discussion ouverte sur le forum du Monde de l'Écriture dont je remercie les membres pour leur implication et leur vitalité.*

*Retrouvez ce document à l'adresse suivante :*

- <http://www.alantreard.fr/liens/predateurs-contre-nuit-debout.pdf>

Je découvre peu à peu les témoignages de Nuit debout, ce mouvement enthousiasme de plus en plus de participants ; et je crois qu'il a maintenant pris un tournant volontaire et dynamique. Vous avez envie de voir les choses changer, n'est-ce pas ? Certains risques commencent à apparaître, et c'est ce qui amène les uns et les autres à se poser des questions essentielles sur l'évolution prochaine de ce qu'on pourrait appeler la Trajectoire Nuit debout. La première des phobies de Nuit debout est d'être repris par un parti politique, c'est un véritable enjeu. Lorsqu'on trouve que les choses ne sont pas comme elles devraient être, on fait de son mieux pour agir ; et la pire chose est de voir arriver quelqu'un qui profite de son action ou qui la déforme. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de ne pas être dans l'erreur. La seconde phobie de Nuit debout est de voir le dialogue citoyen disparaître au profit de l'ancien système. Autrement dit, le message de Nuit debout est : "notre nouveau modèle sinon rien."

C'est déjà un bon point de départ, ça permettra de construire des bases fixes.

En ce qui concerne les participants de Nuit debout, vous êtes complètement irrationnels sur un seul et unique point qui est pourtant majeur et auquel vous n'avez pas pensé malgré votre volonté de nuire au libéralisme : et si le mouvement était repris par une entreprise privée ? Je suis sûr qu'il y a des tas de prédateurs qui seraient ravis de pouvoir transformer Nuit debout en Debout les Profits. Vous combattez le libéralisme et vous n'avez jamais pensé au risque majeur que des loups vous dévorent ? C'est que vous êtes délirants. C'est la preuve que le mouvement est en grand danger !!

Je vais donc essayer de faire une démarche de prévention et de sensibilisation aux dangers que vous pouvez rencontrer à tout moment, ce qui permettra peut-être, en en parlant à votre tour autour de vous, de pouvoir faire un geste en avant qui apporte enfin la solidité auquel le mouvement ne peut échapper.

Bon, soyons clairs, il existe des solutions ; pour appuyer ces solutions, je vais faire des propositions essentielles qui peuvent amener une certaine opposition mais qui valent la peine d'être proposées. Je sais que je vais aborder certains sujets douloureux, mais face à une telle urgence, il serait à mon tour insensé de ne pas vous faire part des préventions à mettre en place. Si vous prenez le temps d'en parler entre vous, je pense que vous aurez tous les moyens de prendre les bonnes décisions, celles sans lesquelles le pire est inévitable. Pour appuyer ma démonstration, je vais faire appel à la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen* qui me permettra surtout de souligner les perspectives dont bénéficie véritablement Nuit debout. Ce qu'il faut considérer, ce sont les risques d'un côté, et les libertés de l'autre. Je me référerai aux articles six, onze et dix-sept :

- **Art. 6.** La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur

capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

- **Art. 11.** La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.
- **Art. 17.** La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Ces références sont **essentiels** si vous souhaitez comprendre ma démonstration ; elles ne sont que trois, donc n'hésitez pas à les relire pour bien comprendre quelles sont les tendances de ce sur quoi je veux vous informer.

Ne pas comprendre, c'est risquer le pire ; voici la raison pour laquelle je vous invite à me poser des questions si ma seule démonstration ne suffit pas à vous renseigner sur les enjeux qui viennent.

Le noyau de la Trajectoire Nuit debout, c'est le dialogue citoyen. Comme le revendique tous les participants, l'échange sincère et diversifié est véhiculé par tous. Dialogue citoyen sans distinction, qui permet aux citoyens qui n'ont pas un rôle conditionné au pouvoir de s'exprimer. Vous ne souhaitez pas que Nuit debout devienne un lieu de débat entre les partis politiques, les représentants politiques ne sont donc pas sensés y jouer un rôle déterminant, par prévention. Ainsi, là où il y avait avant des citoyens qui s'adressent à un élu pour demander des changements, il y a aujourd'hui des citoyens qui parlent entre eux dans la volonté d'apporter ce changement. Votre volonté de rompre le dialogue institutionnel au profit d'un dialogue accessible à tous reste l'élément majeur de cette Trajectoire Nuit debout. En gros, le mouvement n'échouera que si la parole revient aux élites au lieu de favoriser la participation civile. Conformément à l'article six de la *Déclaration universelle*

*des Droits de l'Homme et du Citoyen*, les citoyens ont Droit de concourir à la transformation de la société de manière importante, c'est leur liberté, qu'ils revendiquent en toute responsabilité. Votre démarche s'inscrit donc naturellement dans une feuille de route démocratique qui dépasse notre époque, la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen* vient tout droit de la Révolution française (contrairement à la Cinquième République). Il doit donc être rapporté à tous que Nuit debout aspire à apporter un changement aux institutions françaises, dans le cadre de l'article six, en fédérant leurs sensibilités et en trouvant un "consensus Nuit debout" qui leur donne le statut d'association politique.

Grâce à cette base solide, Nuit debout pourra avancer dans les multiples projets annoncés, dans la très juste continuité d'une trajectoire démocratique.

On peut faire changer les choses en n'étant dans aucun parti politique. Chaque citoyen a le Droit de porter son regard sur la constitution des règles et des droits sans pour autant être contraint à dépendre d'aucun parti politique. Regardez les lobbies, on leur reproche bien d'influencer les différents pouvoirs en place (de droite comme de gauche) pour faire profiter leurs intérêts ! Les lobbies financiers **ne sont pas** un parti politique, les lobbies financiers servent des intérêt privés et indépendants. Ainsi, l'Intérêt Nuit debout, qui peut être sollicité de différentes manières – élection associative, statuts individuels, répartition des rôles en fonction des préférences – cet Intérêt Nuit debout doit impérativement être notifié dans un carnet de route précis et libre d'accès, ce qui éloignera la trajectoire de toute instrumentalisation. Sans feuille de route assumée par l'ensemble des participants, aucune Trajectoire Nuit debout ne pourra alors aboutir, et s'en suivra une terrible déception dont je n'ose imaginer l'ampleur... C'est la raison pour laquelle j'invite en toute gravité chacun d'entre vous à considérer ce besoin fondamental avec lucidité et implication. Avant de régler la question des "revendications Nuit debout" aucun d'entre vous ne pourra échapper à la constitution d'une Charte Nuit debout qui élève une base fondamentale et unique qui dit :

*"Voici quelle est la Charte de Nuit debout"*

1. Nuit debout est une association politique dont le but est de préserver le dialogue citoyen.
2. Voici ce que nous entendons par dialogue citoyen : *mettre ici une définition précise et acceptée de tous.*
3. Voici les différents statuts qui en découlent (modérateurs, organisateurs, sécurité, etc.) et les propriétés fondamentales des outils que nous créerons pour assurer le développement de nos activités.

Si cette trajectoire dit : notre première volonté est que le dialogue citoyen, sans l'intervention des partis politiques, soit préservé, avec la volonté par ailleurs de provoquer des changements dans notre société, alors vous devrez le préciser pour que cette trajectoire ne soit en aucun cas entravée.

N'hésitez pas à véhiculer cette information afin que la question soit finalement mise sur la table.

Si vous avez une véritable volonté de préserver la dimension participative du mouvement, vous devez également rendre à l'équipe de modération, et surtout à l'équipe d'organisation, son statut démocratique. Sans ce geste de démocratisation de la Trajectoire Nuit debout, le danger pèsera sur tous vos espoirs. Il n'y a pas d'autre issue, l'organisation, la gestion et la modération doivent bénéficier de statuts stricts auxquels chaque décideur devra se référer assidûment. C'est le propre de toute organisation de l'espace de discussion, on interdit à celui qui assure l'équité de prendre des décisions en dehors de celles référées au Contrat Initial. Ce que je veux dire par là, c'est que donner la parole à qui l'on veut, ce n'est pas tant démocratique qu'on le croit : il suffit de regarder la télé-réalité pour se rendre compte qu'on peut donner la parole à n'importe quel venu pour se faire un profit sur sa naïveté ; en revanche, le propre d'une démocratie est que les citoyens peuvent appeler au changement de l'équipe qui organise (organiser et diriger, c'est pareil) à chaque fois que ce changement lui apparaît nécessaire. Si vous ne pouvez pas défaire les équipes qui organisent le mouvement de manière démocratique,

vous les verrez prendre toutes les libertés qu'elles veulent un jour ou l'autre sans pouvoir bénéficier d'aucun appui pour les en empêcher ; avec une Charte Nuit debout, les statuts vous préserveront de ce genre de dérives. De cette façon, en passant par un statut régulé d'association à but non lucratif, Nuit debout s'assure à la fois que toute action entreprise en son nom se fera toujours dans le cadre qu'elle a établi (autrement dit, qu'il n'y aura pas d'abus) et s'assure à la fois qu'elle pourra en changer le président ou la présidente autant qu'elle le souhaite, président ou présidente qui n'aura le rôle très limité que d'assurer la pérennité du dialogue citoyen. Sans Contrat Initial, personne ne sera jamais engagé à rien, sachez-le, et le mouvement ne tardera pas à sombrer. Assurer le dialogue citoyen, c'est un rôle très difficile, ça demande un organisme de gestion, il faut donc prendre toutes les assurances en signifiant le rôle de cet organisme de gestion afin que celui-ci ne s'autorise pas n'importe quelle frivolité.

C'est la survie de la Trajectoire Nuit debout qui en dépend.

J'en viens à vous rappeler l'article onze de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen* :

**Art. 11.** La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Ceux qui veulent faire changer la société ont tout à fait le Droit de participer à sa transformation en employant tous les moyens d'expression qui leur sont alloués. Vous devez envisager la Trajectoire politique de Nuit debout comme étant une aspiration de Droit, un Droit qui préserve votre liberté et son dynamisme. Préserver la Trajectoire Nuit debout, c'est appliquer le Droit dans sa plus stricte définition ; ne partez d'aucun autre principe. Tout crime commis par un participant à Nuit debout ne remet nullement en cause la liberté des autres participants qui veillent à assurer leurs droits en toute légitimité

démocratique ; les crimes devant la Loi doivent donc être condamnés, qu'ils soient commis en dehors du mouvement ou au sein même du mouvement, les participants doivent s'en assurer. Il doit nécessairement être créé de nouveaux Outils Nuit debout qui apporteront à ceux qui participent tous les moyens de continuer à s'exprimer librement. Le risque avec les assemblées, c'est que les voix fortes du débat prennent une place imposante dans l'ensemble du mouvement. Ne partez jamais du principe que tout a été fait : tout reste encore à faire ; et les Assemblées Populaires ne doivent en aucun cas être considérées comme l'unique trophée de Nuit debout, seuls de nouveaux outils permettront d'avancer vers un meilleur dialogue citoyen. Apportez donc des réponses au dialogue citoyen avant de considérer que celui-ci a abouti à des propositions ; si l'ouverture au dialogue n'a pas été assurée en amont, elle n'aura aucune validité équitable à l'issue... Ainsi, si les femmes ne se sentent pas à l'aise avec ce mode d'expression de l'Assemblée Populaire, il faut créer de nouveaux modèles d'échange qui soient absolument adaptés aux femmes, sinon c'est une exclusion définitive des femmes à Nuit debout qui va s'instaurer. Inventer de nouveaux outils de dialogue, c'est montrer qu'autre chose est possible, c'est faire aboutir la Trajectoire. Idem, il n'y a pour le moment aucun moyen de participer lorsqu'on est handicapé moteur, muet, sourd ou même agriculteur à vingt kilomètres des grandes villes. Les moyens d'échange doivent être impérativement développés si le dialogue citoyen se veut citoyen.

Je crois en votre capacité à tenir une ligne de préservation de la démocratie. Je n'hésiterai pas à suivre l'évolution de ce nouvel espoir dans le monde de l'optimisme.

Sans un statut précis et une feuille de route solide, Nuit debout ne pourra jamais atteindre ses objectifs, et le début d'une grande défaite s'annonce... Les idées sont emportées par le vent, on les oublie vite, et les espoirs également... Un projet de mise en place d'une Charte Nuit debout qui ne fasse pas plus d'une ou deux pages sera la meilleure initiative à prendre. Si l'on se fixe

l'objectif de faire aboutir le dialogue citoyen, on s'engage à le faire par écrit. Et sans cela, une défaite inévitable, et au bout de cette défaite, il y aura les charognards, c'est-à-dire les profiteurs qui savent transformer toute impertinence en profit. Qui d'entre vous se souvient de Woodstock ? Savez-vous quel profit financier cet événement a pu générer quelques années plus tard ? Une fois que des entreprises capitalistes ont compris la potentialité du mouvement hippie, ils ont su en tirer un immense profit. Chaque mouvement peut être repris par un organisme financier afin d'exploiter sa force intellectuelle ou collective. Il en est de même pour tous les mouvements alternatifs qui peuvent rapidement tomber entre les mains des usines à fric. On pense être protégé... et un jour ou l'autre... on se trouve confronté à la dure réalité. Si vous estimez qu'il faut proposer un autre modèle, apprenez surtout que ça ne vous rend pas infaillibles aux multiples attaques économiques que vous risquez bien de subir. Ce n'est pas parce qu'on se déclare anti-capitaliste qu'on est divinement protégé contre le pillage économique, ce serait absurde. Sans prendre conscience de ce risque, Nuit debout court au drame !!

Je sais qu'il existe des moyens légaux de se défendre, et de protéger ainsi tous les participants de Nuit debout d'un quelconque pillage économique.

Bon, il est temps d'ailleurs que je revienne sur un argument absurde qui revient parfois chez Nuit debout : Il faudrait, paraît-il, supprimer le Droit de propriété pour sauver le monde... ah ah !

À mes yeux, ne pas vous prévenir sur les risques, et vous laisser bannir toute forme de propriété, ce serait vous laisser vous faire dévorer de la pire façon ; je compte bien au contraire vous apporter tous les éclaircissements nécessaires à un petit rafraîchissement des idées.

Sachez que certains capitalistes n'attendent que ça, que vous parveniez à supprimer le Droit de propriété, bande de fous ! Vous n'avez pas compris que c'est ce qu'ils aimeraient vous voir faire ? Misère ! En supprimant le Droit de



propriété, tous les biens qu'ils n'arrivent pas à s'accaparer à cause des interdits qui nous protègent, ils pourraient aller les piller tous, jusqu'à dans nos jardins ! Sans le Droit de propriété, il y aurait la liberté de piller encore plus les ressources naturelles, car c'est justement l'atteinte à la propriété des citoyens qui est défendue en protégeant notre eau, notre alimentation et le risque pour nos territoires. J'ai bien dit NOS territoires, NOTRE Terre, non-pas dans le sens où en nous appartenant on pourrait y faire ce qu'on veut, mais au contraire, en revendiquant qu'y passant un petit moment de vie, nous avons le Droit de réclamer qu'elle ne soit pas pillée par quelques profiteurs malintentionnés. Notre Droit de propriété nous donne le Droit de revendiquer une préservation de la Terre, de ses ressources et de sa vie ; un point, c'est tout. Sans les agriculteurs pour défendre leur propriété que sont les terrains, le gaz de schiste serait accepté depuis longtemps en France. Au même titre de cette propriété (l'eau du robinet), nous avons le Droit de leur reprocher l'utilisation massive de pesticides.

Ainsi, le Droit de propriété a été justement conçu pour interdire à une autorité ou à une puissance de prendre les possessions des plus faibles. Quand on lutte contre le pillage, on le fait avec intelligence. J'espère donc que vous comprendrez que lorsque l'abolition de la propriété apparaît comme étant séduisante, elle cache en fait des pièges terrifiants ! Aujourd'hui il existe une propriété privée, et une propriété publique ; on pourrait imaginer un nouveau type de propriété qui amène de nouvelles obligations pour les possesseurs, ce genre d'hypothèse serait beaucoup plus sécurisé que l'hypothétique abolition. Ce n'est pas en nous mettant en assemblés que nous pourrions bloquer une puissance gigantesque : le Droit à la propriété nous permet de bien nous assurer que nous ne serons pas pillés, ni nous ni nos enfants !!

Croyez-vous qu'à l'aide de nos bras musclés nous pourrions vaincre tous les prédateurs qui n'attendent qu'un peu plus de dérégulation pour nous prendre tous nos biens ? Très bien, alors nous déclarons l'abolition du Droit de propriété... Les messieurs de la police passeront chez vous demain pour se

servir dans vos porte-monnaie... J'espère que vous leur ferez votre plus beau sourire ! Bon, vous comprendrez qu'il vaut mieux se protéger des prédateurs en préservant le Droit à la propriété, histoire que l'on ne finisse pas plus pauvres encore que ce que l'on est déjà !

Petit retour à l'article dix-sept de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen* pour rafraîchir les idées :

**Art. 17.** La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Sans cette précision dans la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen*, les policiers **auraient le droit de venir chez vous pour vous confisquer tous vos biens sans justification ni contrepartie** : vous êtes protégés contre ça, ne prenez pas de risque avec ce sujet !!

Voilà, ça, c'est dans un premier temps... Parlons des prédateurs qui guettent, maintenant.

Que se passe-t-il ? Ce qu'on reproche à la propriété, c'est qu'elle favorise le capitalisme énormément, et qu'elle est donc dans sa continuité. On dit aussi qu'en disparaissant, le Droit à la propriété ferait disparaître la propriété et, donc, le capital (vague hypothèse...). Très bien, alors on autorise demain aux actionnaires de faire venir leurs sbires pour s'emparer des biens de Nuit debout ? On laisse une entreprise privée créer une marque "Nuit debout" pour tirer profit du mouvement en vendant des "Tee shirts Nuit debout" ? Parce que c'est ça qui attend Nuit debout sur sa trajectoire : des prédateurs qui vont tout faire pour s'emparer de ses propriétés, tout le monde le sait. Sans préservation de ses biens physiques et intellectuels, Nuit debout risque chaque seconde le pillage ! Est-ce vraiment ce que vous voulez ? Vous êtes-vous vraiment préparés à tout perdre ou allez-vous réagir ? Avez-vous seulement conscience que c'est ce qui vous attend si vous ne préservez pas la stricte propriété de la

Trajectoire Nuit debout ? Les citoyens risquent encore une fois d'être pillés !!

Mince alors ! Ils se battent contre le capitalisme, et ils ne connaissent même pas leur adversaire.

Ma proposition est claire : avec un véritable statut qui convienne à l'ensemble du mouvement, Nuit debout pourra s'assurer l'entière propriété des outils et des engagements qui lui sont propres, et pourra se protéger contre tout prédateur qui voudrait en tirer profit malicieusement. Ce modèle de propriété se veut anti-capitaliste et novateur, un modèle innovant, solide et citoyen. Avec un statut mûrement réfléchi, Nuit debout est assuré que ce qui sera produit ne sera pas confisqué. En tant qu'association politique dont les statuts ont été consentis à l'avance, toute propriété de Nuit debout revient à l'ensemble de ses participants qui s'assurent que ses biens physiques et moraux ne seront pas acquis par un prédateur commercial ; Nuit debout, dont les contours ont été établis par la *Charte Nuit debout*, possède une certaine quantité de propriétés dont les participants pourront profiter à volonté tout en évitant le risque du pillage. Si vous ne protégez pas les participants de Nuit debout, c'est le mouvement lui-même qui risque l'écroulement soudain. Ne trouvez-vous pas cette proposition raisonnable ? Honnêtement, si vous refusez de vous protéger, je ne préfère pas imaginer la suite du carnaval... Ça risque de se transformer en enfer ! Je crois même qu'avec une longue discussion, la Trajectoire Nuit debout pourrait réfléchir à un nouveau modèle de propriété qui soit profondément anti-capitaliste. C'est maintenant, le bon moment pour se poser les bonnes questions, le bon mouvement pour prendre le bon chemin, la bonne certitude, celle qui vous transportera vers une victoire. Puisque le capitalisme abuse du Droit de propriété pour s'assurer sa propre survie, la Trajectoire Nuit debout serait en capacité de retourner cette arme contre son agresseur en réfléchissant alors à un nouveau modèle de propriété qui ressorte complètement des principes capitalistes.

Et rien ne vous empêche de démarrer d'autres nouvelles actions qui

n'ont rien avoir avec ce dont je viens de parler, en même temps que vous étudiez mes propositions ; car ce sont des propositions ouvertes et adaptables à la sensibilité de tous.

C'est ce en quoi je crois !

Pour conclure, parlons à nouveau de Droit...

Nuit debout bénéficie d'une arme majeure et secrète, et ne s'en est même pas rendu compte ! Je commence à croire que vous ne vous êtes préparés à rien, il va falloir réviser les bases ! Vous imaginez l'angoisse !! Je suis obligé de tout détailler, c'est un vrai défi. Pour bien l'expliquer, je vais avoir besoin de citer à nouveau l'article six :

**Art. 6.** La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Comme il est dit, c'est la Loi qui régule le cœur même du système, cette même Loi doit être adaptée en fonction des besoins de chacun. De nouvelles lois installeront un nouveau système, c'est ainsi. Ainsi, si une association de citoyens estime avoir besoin d'une transformation du système, elle peut appeler à transformer la Loi **sans même être partie intégrante d'un parti politique**. Autrement dit, au-delà d'un éventuel clivage Droite-Gauche, on peut exprimer une volonté politique en dehors de tout parti. Ainsi associés entre eux, les citoyens peuvent créer librement un mouvement de réflexion pour faire changer la société par la transformation de la Loi sans jamais aboutir à aucun parti.

Cette neutralité démocratique, certaines grandes institutions la

revendiquent : les défenseurs des droits de l'homme, les organisations non-gouvernementales (ONG), les lobbies financiers, et même les défenseurs des animaux...

Et parfois, les plus puissants parviennent à changer le cours de l'histoire sans même être associés à aucun parti, c'est le cas, par exemple, de certaines institutions religieuses... c'est le cas aussi de certains grands érudits... Qui sait de quoi Nuit debout est capable !?

Qu'attendez-vous pour créer un Organisme Nuit debout qui soit propre à sa philosophie et en dehors de tout ce qui s'est fait avant ? Qu'est-ce qui retient Nuit debout d'assurer le dialogue citoyen ? Lorsque vous aurez de nouvelles idées, comment ferez-vous pour faire changer la Loi si vous n'êtes pas représentés par un statut consensuel ? Et si tous les partis politiques étaient contre vous, vous pourriez quand même trouver la force de faire changer la Loi sans créer de parti politique grâce au soutien populaire des citoyens français.

Car il faut savoir aussi qu'on peut gagner même quand tous les partis sont contre nous, mais ça demande beaucoup de sérieux, de responsabilité et un minimum d'organisation.

Je crois que ces questions méritent des réponses !

Signé Alan Tréard.

*Le 30/05/2016,*

*Si vous souhaitez dialoguer sur ce texte, vous pourrez me contacter directement à l'adresse [com1son@hotmail.fr](mailto:com1son@hotmail.fr)*